



**Avances sans intérêt à ALSABAIL**

**Rapport n° CP/2012/89**

**Service gestionnaire :**

Direction développement économique, territorial et international

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet l'attribution d'avances sans intérêts à ALSABAIL pour un projet d'immobilier d'entreprise à ECKBOLSHEIM.

**Projet de développement de la société BIOSYNEX à ECKBOLSHEIM**

La société BIOSYNEX, implantée à ECKBOLSHEIM, est active dans le secteur médical (recherche, développement et fabrication de tests de diagnostics).

La société connaît une forte croissance qui se concrétise par de nouveaux partenariats scientifiques, l'ouverture de nouveaux marchés à l'international, l'introduction de son capital en bourse et des levées de fonds.

Elle a racheté récemment une entreprise allemande du secteur d'activité. Cette acquisition doublera les effectifs sur le site strasbourgeois, qui passeront de 15 emplois à 30 emplois en trois ans.

Pour réaliser cette croissance importante, BIOSYNEX projette une extension de ses locaux d'ECKBOLSHEIM par la création de 1600 m<sup>2</sup> supplémentaires, dont 500 m<sup>2</sup> de salles à humidité contrôlée et laboratoires de recherche, représentant un investissement de 1 415 000 €.

L'opération est portée par deux sociétés civiles immobilières, la SCI AJT pour 890 000 € et la SCI ALA pour 525 000 €. Ces SCI sont détenues par les mêmes actionnaires personnes physiques que la société BIOSYNEX.

S'agissant d'un projet d'extension d'une entreprise implantée dans le Bas-Rhin porté par des sociétés civiles immobilières, l'opération serait susceptible de bénéficier d'avances sans intérêts des collectivités via ALSABAIL à hauteur de 25 % du coût immobilier, soit globalement 353 750 € ventilés au prorata de l'investissement supporté par chaque SCI. Les avances seraient portées à parité par le Département et la Communauté Urbaine de Strasbourg, soit 176 875 € respectivement.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seraient imputés sur la ligne budgétaire ci-dessous :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30711	27-2748-91	3 850 000,00 €	3 417 850,00 €	176 875,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à ALSABAIL, à raison du projet de développement de la société BIOSYNEX à ECKBOLSHEIM, des avances sans intérêts remboursables sur dix ans avec un an de différé d'amortissement, ventilées comme suit:*

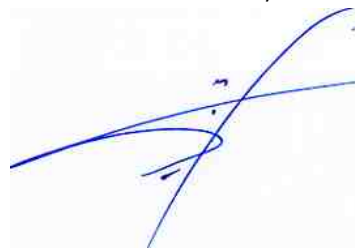
- SCI AJT : avance sans intérêts d'un montant de 111 250 €

- SCI ALA : avance sans intérêts d'un montant de 65 625 €

*Elle autorise son Président à signer les conventions de financement à intervenir (conventions conformes à la délibération n° CG/2009/26 du 22 juin 2009).*

Strasbourg, le 23/01/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL